



Rural Evaluation NEWS

LETTRE D'INFORMATION DU HELPDESK ÉVALUATION EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Évaluation des effets des PDR sur la réalisation d'un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales



Le Helpdesk Évaluation a lancé le groupe de travail thématique «Évaluation ex post des PDR 2014-2020: Apprendre de la pratique» au début de cette année. Ce groupe de travail thématique vise à relever les défis de l'évaluation des réalisations et des impacts des PDR décrits dans le RAMO soumis en 2019 et à aider les États membres à préparer l'évaluation ex post des PDR 2014-2020.

Le module de travail 1 du groupe de travail thématique a analysé les questions évaluatives récentes concernant

l'évaluation des effets des PDR sur la réalisation d'un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales. Ces questions ont été recueillies lors de l'analyse des sections relatives à l'évaluation des RAMO soumis en 2019, des réactions des parties prenantes de l'évaluation dans le cadre des événements EvaluationWORKS! et des entretiens complémentaires avec les parties prenantes de l'évaluation dans les États membres. Quatre thèmes ont été sélectionnés:

1. la part de la population rurale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux/améliorés;
2. les emplois créés dans les zones rurales;
3. le rapport des contributions nettes des indicateurs d'impact socio-économique;
4. l'estimation des contributions LEADER/CLLD et la mesure de leurs effets secondaires.

Les problèmes recensés dans les quatre thèmes sont généralement liés à la disponibilité et à la qualité des données, au double comptage, aux interprétations différentes de la méthodologie selon les États membres, à la difficulté d'agréger les données à l'échelle de l'UE et, parfois à l'échelle nationale.



ACTUALITÉS

Nouvelles technologies pour le suivi de l'activité agricole: Projet «New IACS Vision in Action» (NIVA)

PAGE 8



BONNES PRATIQUES

Évaluation de la hiérarchisation des besoins dans la PAC 2020+ en République tchèque

PAGE 14



RETOUR AUX FONDAMENTAUX

Le réseau d'information comptable agricole

PAGE 25



ÉVÉNEMENTS

Calendrier des événements passés et à venir

PAGE 27

Le présent article expose les principaux problèmes recensés, illustrés par des exemples pratiques et des recommandations portant en particulier sur les thèmes «Part de la population rurale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux/améliorés» et «Emplois créés dans les zones rurales».

Part de la population rurale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux/améliorés

Ce thème couvre les principaux problèmes et solutions pour le calcul des indicateurs de résultat/cibles communs R23/T22 (domaine prioritaire 6B) «Pourcentage de la population rurale bénéficiant de services/infrastructures améliorés» et R25/T24 (domaine prioritaire 6C) «Pourcentage de la population rurale bénéficiant de services/infrastructures (TIC) nouveaux ou améliorés», lorsque les observations suivantes ont été formulées:

Malgré le niveau relativement faible de mise en œuvre de la priorité 6, certaines valeurs cibles pour l'indicateur R23/T22 ont déjà été largement dépassées à la fin 2018, alors que c'est moins le cas pour l'indicateur R25/T24.

Questions pratiques et méthodologiques: ces questions concernent l'application, le comptage et l'agrégation des indicateurs de

résultat/cibles communs, notamment:

- une définition imprécise de «utilisateur potentiel» dans le contexte du PDR;
- des valeurs d'indicateurs non validées et un double comptage de la même population si différentes activités bénéficient d'un soutien dans la même zone;
- des erreurs lors de l'agrégation et du calcul des ratios des indicateurs.

Comparaison des approches pour compter la population bénéficiant de services/infrastructures nouveaux/améliorés

Deux approches principales ont été appliquées dans les États membres pour dénombrer la population bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés, dont la différence s'explique essentiellement par des disparités dans la définition du terme «utilisateur potentiel» dans les PDR. Dans certains PDR, une définition plus restrictive de l'utilisateur potentiel est appliquée selon les groupes cibles spécifiques de certains types de projets tandis que, dans d'autres États membres, une approche plus large est appliquée pour le suivi et le dénombrement de la population totale de l'unité administrative concernée dans laquelle les services ou infrastructures sont situés (tableau 1).

Tableau 1. Comparaison entre les approches utilisées pour définir «l'utilisateur potentiel» dans les PDR

	Approche de la population totale	Approche spécifique au groupe cible
Les utilisateurs potentiels sont définis comme	Toute la population de l'unité administrative dans laquelle le projet est situé	Les bénéficiaires directs (groupe cible) d'interventions ou de types de projets spécifiques
Différenciation	Par intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Par type de projet • Par groupe cible
Mesures visant à éviter le double comptage	Oui, via un identifiant unique	Oui, via des groupes cibles spécifiques (dans le cas de projets au bénéfice de l'ensemble de la communauté, la population totale est comptée)
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Simple et automatisable • Vérification aisée au moyen des statistiques officielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de chiffres plus précis • Peut être lié à la phase de planification des demandes (utile pour l'orientation et l'évaluation des politiques) • Bonne base d'évaluation (p. ex. pour l'application d'une approche contrefactuelle)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Surestimation potentiellement élevée • Les chiffres sont moins utiles pour l'orientation et l'évaluation des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Charge administrative plus lourde • Vérification difficile

Comment l'approche spécifique au groupe cible a-t-elle été appliquée?

L'approche spécifique au groupe cible est moins appliquée dans les États membres que d'autres approches, mais elle garantit l'obtention de données plus précises sur la population réelle bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés mis en place grâce au soutien du PDR.

En Autriche par exemple, la sous-mesure 7.4.1 « Affaires sociales » est mise en œuvre en vue d'améliorer les conditions de vie et les conditions économiques locales en maintenant et en développant les services sociaux de base dans les zones rurales. À cet égard, les évaluateurs ont évalué la réalisation de l'indicateur de résultat/cible R23/T22 en calculant la part de la population rurale bénéficiant de services améliorés en recueillant le nombre de bénéficiaires potentiels dans les populations cibles correspondantes. Les données utilisées pour l'évaluation ont été obtenues par le biais d'entretiens ainsi que de la base de données «Agrarmarkt Austria» (AMA), qui contient des données de «planification». Les données relatives au groupe cible correspondant ont été fournies par l'auteur du projet et ont été vérifiées au moyen des plans obligatoires pour les installations. Dans la plupart des cas, une étude de faisabilité a été réalisée au début du projet lors de la conception du service. Le tableau 2 indique le nombre de bénéficiaires potentiels par rapport aux populations cibles globales concernées.

Tableau 2. Fourniture de données détaillées pour le R23/T22 au niveau opérationnel

Projet	Population/groupe cible dans la zone de référence	Population bénéficiaire en chiffres absolus	Zone de référence (zone rurale sans villes)
Aks gesundheit GmbH - Transformation d'un dortoir de psychiatrie sociale	309,043	24,723	Vorarlberg**
Croix-Rouge de Vorarlberg - Achat de véhicules de transport	309,043	350	Vorarlberg**
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Rankweil (Herz-Jesu-Heim)	67,779*	678	Vorarlberg**
Clinique psychiatre de jour pour enfants et de adolescents (Marianum Bregenz)	67,779*	678	Vorarlberg**
Centre de jour pour personnes âgées Werfen	2,890	578	Pfarrwerfen
Senior Mobile Pair	3,450	490	Fuschl am See
Maison de réfugiés St. Anton	4,637	70	Bruck an der Großglocknerstraße
Achat de deux minibus pour le transport de jeunes handicapés	1,008	94	Oberalm
Total	321,028		

* Enfants (0 à 19 ans), ** À l'exclusion des villes de Dornbirn et de Feldkirch

L'approche spécifique au groupe cible permet aux évaluateurs de collecter des données plus précises et de communiquer des valeurs d'indicateurs plus fiables en vue de renforcer l'utilité de l'indicateur pour l'orientation des politiques.



Comment améliorer les rapports sur la population bénéficiant de services/infrastructures nouveaux/améliorés dans les zones rurales pour les évaluations ex post des PDR 2014-2020?

Le groupe de travail thématique définit des moyens possibles de rendre les chiffres mesurés plus précis et d'éviter les erreurs potentielles dans les rapports, sans modifier la définition même de l'indicateur.

Définir «l'utilisateur potentiel» plus précisément pour différents types de projets/groupes cibles dans le contexte du PDR

Lorsque l'on réduit davantage le nombre d'utilisateurs potentiels dans le cadre du PDR, il convient de garder à l'esprit que la méthodologie/formule des fiches d'indicateurs ne définit pas les «utilisateurs potentiels» exclusivement comme des municipalités et des groupes de municipalités, mais peut également désigner des groupes cibles spécifiques (p. ex. les femmes, les agriculteurs) ou des types de projets. Une définition plus précise de l'utilisateur potentiel rend les chiffres plus utiles que le simple dénombrement de la population totale de l'unité administrative dans laquelle une intervention a lieu. Lors de l'utilisation de catégories supplémentaires d'utilisateurs potentiels par activité éligible, il est toutefois utile de respecter la structure démographique utilisée par Eurostat (selon le sexe, le groupe d'âge, etc.).

Bien rendre compte de la population bénéficiant de services/infrastructures nouveaux et améliorés lors du calcul de l'indicateur R23/T22

Bien que la fiche actuelle de l'indicateur de résultat/cible R23/T22 ne porte que sur la population bénéficiant de « services/infrastructures améliorés », dans la pratique, la population bénéficiant de nouveaux services/infrastructures doit également être comptabilisée sous cet indicateur.

Vérifier la population bénéficiaire et éviter le double comptage

Après l'achèvement des activités, le nombre de personnes bénéficiaires peut être vérifié afin de déterminer s'il a été correctement calculé et si un changement est intervenu dans le groupe cible qui doit encore être pris en compte dans le nombre déclaré.

La spécification et la comptabilisation des utilisateurs potentiels pour différents types de projets/groupes cibles permet d'éviter les chevauchements au sein de la population recensée bénéficiant de différentes interventions dans la même unité administrative. En général, ces chevauchements entre utilisateurs potentiels d'une même unité administrative peuvent être mineurs dans le cas de groupes cibles spécifiques et peuvent être traités et enregistrés. Toutefois, lorsqu'un projet apportant des avantages à l'ensemble de la communauté est mis en œuvre dans la même unité administrative en plus de projets destinés à des groupes cibles spécifiques, la population totale de l'unité administrative ne doit être comptabilisée qu'une seule fois. Il convient également de noter que l'indicateur O.15 ne peut pas être déclaré en remplacement de l'indicateur de résultat, car cela constituerait un double comptage.

Vérification détaillée des valeurs des indicateurs lors de l'évaluation ex post et analyse approfondie des différents types de services

L'indicateur doit être utilisé judicieusement pour l'évaluation, s'il est collecté de manière précise. À cette fin, l'évaluateur peut examiner la méthodologie utilisée pour définir et regrouper les «utilisateurs potentiels» dans le PDR et, si l'évaluation est fiable, utiliser les chiffres collectés comme base d'une évaluation qualitative plus poussée (p. ex. une enquête en vue d'étudier les utilisateurs réels et la qualité des services/infrastructures).



Emplois créés dans les zones rurales

Ce thème couvre les principales questions et solutions relatives au calcul des «emplois créés dans les projets soutenus», qui est utilisé comme indicateur de résultat/cible commun pour mesurer les réalisations dans les domaines prioritaires 6A (indicateur de résultat/cible R21/T20) et 6B (indicateur de résultat/cible R24/T23).

Un certain nombre de problèmes concernant la collecte des données et leur qualité pour les indicateurs ci-dessus ont été recensés. Par exemple, les parties prenantes (p. ex. les bénéficiaires, les GAL) qui estiment et rendent compte des emplois créés dans les États membres ont des interprétations différentes de la façon d'utiliser les fiches d'indicateurs (p. ex. ne pas établir de distinction entre les emplois créés et maintenus ou ajouter les emplois temporaires créés lors de l'investissement au nombre d'emplois créés). Cela n'est pas sans incidence sur la crédibilité des données de suivi. Le contrôle de la qualité des données collectées est parfois insuffisant (p. ex. aucune correction des entrées de données incorrectes ou vérification de l'exactitude des valeurs estimées), ce qui conduit à des valeurs d'indicateurs peu plausibles.

Bien que les fiches d'indicateurs établissent une approche en trois étapes (1. estimation, 2. ajustement et 3. validation) pour la collecte des valeurs d'indicateurs, certains États membres utilisent

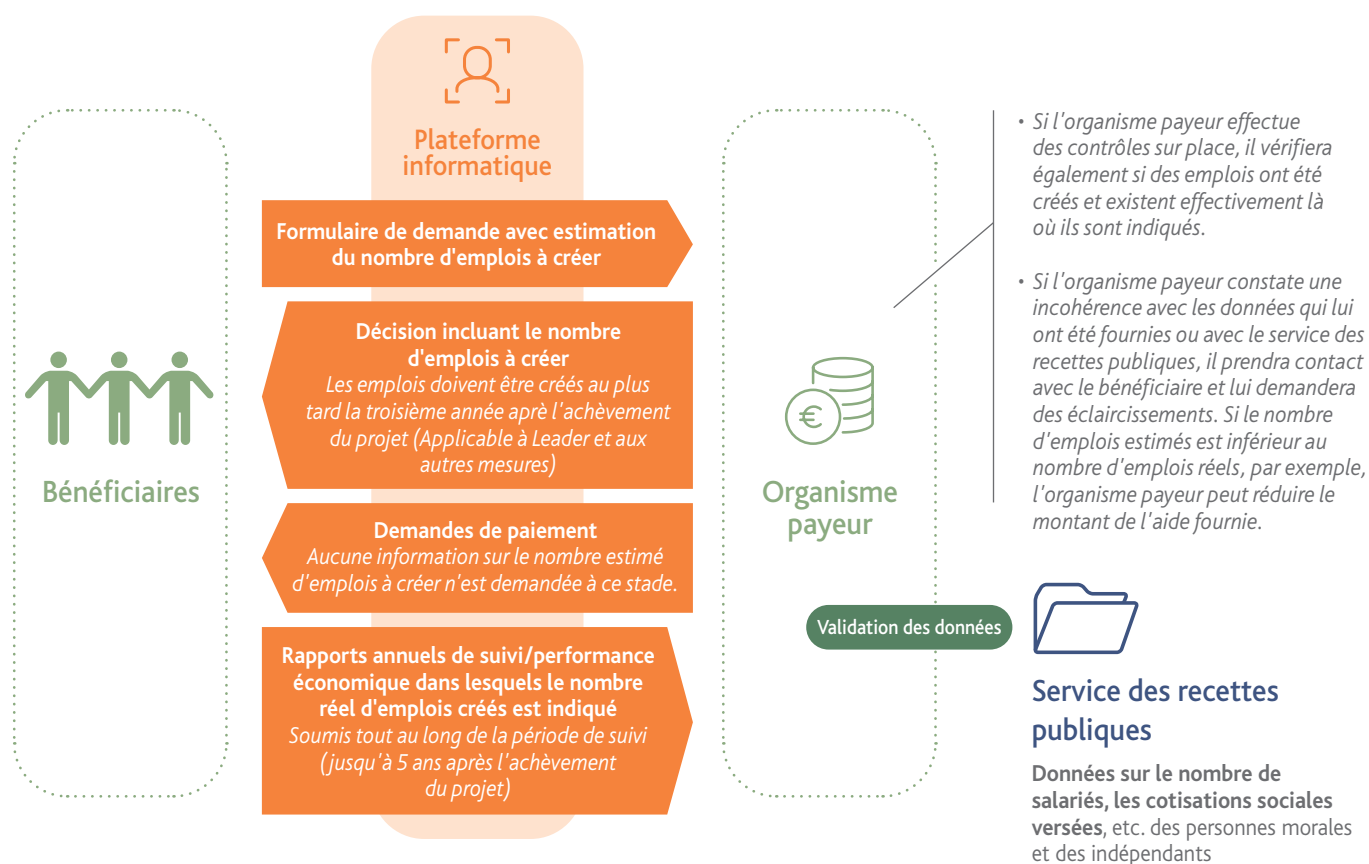
encore différents moments et fréquences pour collecter les valeurs des indicateurs (p. ex. les valeurs estimées ne sont collectées qu'au moment de la demande et validées au moyen de quotients établis sur la base des expériences précédentes). La troisième étape (validation), notamment, n'est souvent pas effectuée dans le cadre du suivi mais seulement dans le contexte de l'évaluation.

Pour renforcer la crédibilité des données sur les nouveaux emplois effectivement créés, collectées au moyen de la procédure de validation ex post sur la base de l'échantillon de projets ou de tous les projets achevés, l'organisme payeur peut effectuer une comparaison croisée avec d'autres bases de données des pouvoirs publics (p. ex. les données sur les entreprises ou la sécurité sociale). La charge administrative de la procédure de validation sur tous les projets achevés, si elle est choisie, doit être soigneusement examinée. Si cette pratique est déjà en vigueur dans certains États membres, elle est limitée par les règles de protection des données dans d'autres.

Collecte d'informations sur les emplois créés en Lettonie

L'exemple suivant, en Lettonie, illustre comment les informations sur les emplois créés sont collectées par l'organisme payeur auprès des bénéficiaires et comment le nombre réel d'emplois créés dans

Figure 1. Approche lettone de la collecte d'informations sur les emplois créés





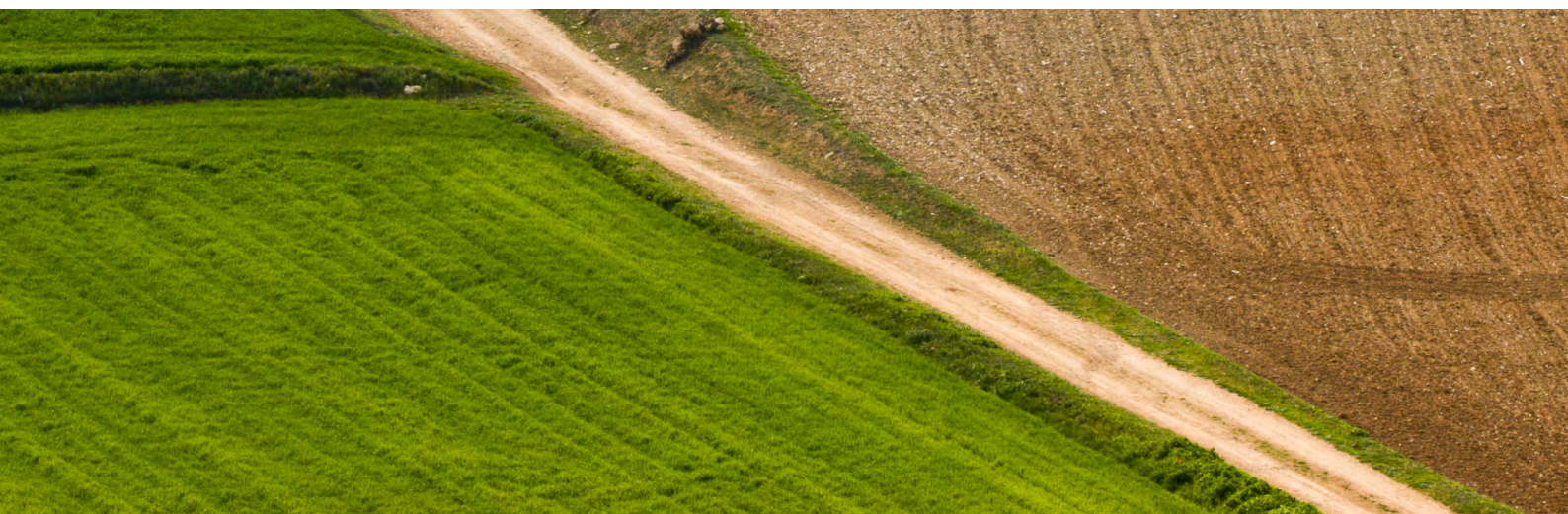
tous les projets (LEADER et autres mesures pertinentes) est validé en utilisant les données de la base de données du service des recettes publiques (figure 1).

Comment pouvons-nous améliorer les rapports sur les emplois créés dans les zones rurales pour les évaluations ex post des PDR 2014-2020?

Les États membres sont encouragés à améliorer encore la qualité des données collectées afin d'éviter les entrées incorrectes et les valeurs non plausibles dans le système SFC. Les parties prenantes (p. ex. les bénéficiaires, les GAL) qui estiment et rendent compte des emplois créés dans les États membres, doivent être soutenues, afin de parvenir à une compréhension commune des définitions. Le soutien méthodologique

à la collecte de données peut également inclure, par exemple, la fourniture de listes de contrôle pour les auteurs de projets ou les GAL et l'intégration de rapports d'erreurs afin d'éviter les entrées incorrectes dans les formulaires de demande et/ou les rapports en ligne.

L'un des résultats du groupe de travail thématique est un modèle de liste de contrôle, qui a été élaboré sur la base des observations de l'utilisation des indicateurs R21/T20 et R24/T23 dans les États membres et de leurs définitions établies dans les fiches. Cette liste de contrôle comprend des critères de qualité qui peuvent contribuer à une compréhension commune, avec les acteurs concernés, des caractéristiques des données de haute qualité à collecter pour le suivi des emplois créés et leur notification.





Quelles sont les prochaines étapes du groupe de travail thématique 8?

Les travaux du groupe de travail thématique se poursuivent avec le prochain module de travail, qui traitera des questions liées à l'évaluation des effets des PDR sur la garantie de gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat.

Les experts du groupe de travail thématique se concentreront sur les questions récentes liées au calcul et à la communication des valeurs des indicateurs de résultats environnementaux complémentaires et travailleront sur des propositions visant à aider les États membres à préparer l'évaluation ex post des PDR 2014-2020, en se concentrant plus particulièrement sur deux thèmes:

- les émissions de l'agriculture, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- les captages et la qualité de l'eau.

Le module de travail 2 du groupe de travail thématique 8 devrait être publié en octobre 2020. ■



Pour en savoir plus

Pour des résultats plus détaillés du module de travail 1 relatif à l'évaluation des effets du PDR sur la réalisation d'un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, voir le [site web du Helpdesk Évaluation](#).

Afin que les résultats et le processus répondent aux objectifs du groupe de travail thématique, des consultations continues auront lieu avec les parties prenantes de l'évaluation au moyen de réunions périodiques et d'autres moyens de rétroaction écrite. Si vous souhaitez participer aux réunions, veuillez nous en informer par courrier électronique: info@ruralevaluation.eu



Nouvelles technologies pour le suivi de l'activité agricole: Projet «New IACS Vision in Action» (NIVA)

Le système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) exploité par les États membres constitue le cœur de l'infrastructure numérique de paiement des subventions de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Parallèlement, les tendances à la numérisation des entreprises et de l'administration agricoles, la disponibilité des données numériques et leur large acceptation dans le secteur agricole, ainsi que la nécessité d'une évaluation des politiques fondée davantage sur des données factuelles ont imposé de nouvelles exigences au système SIGC actuel.

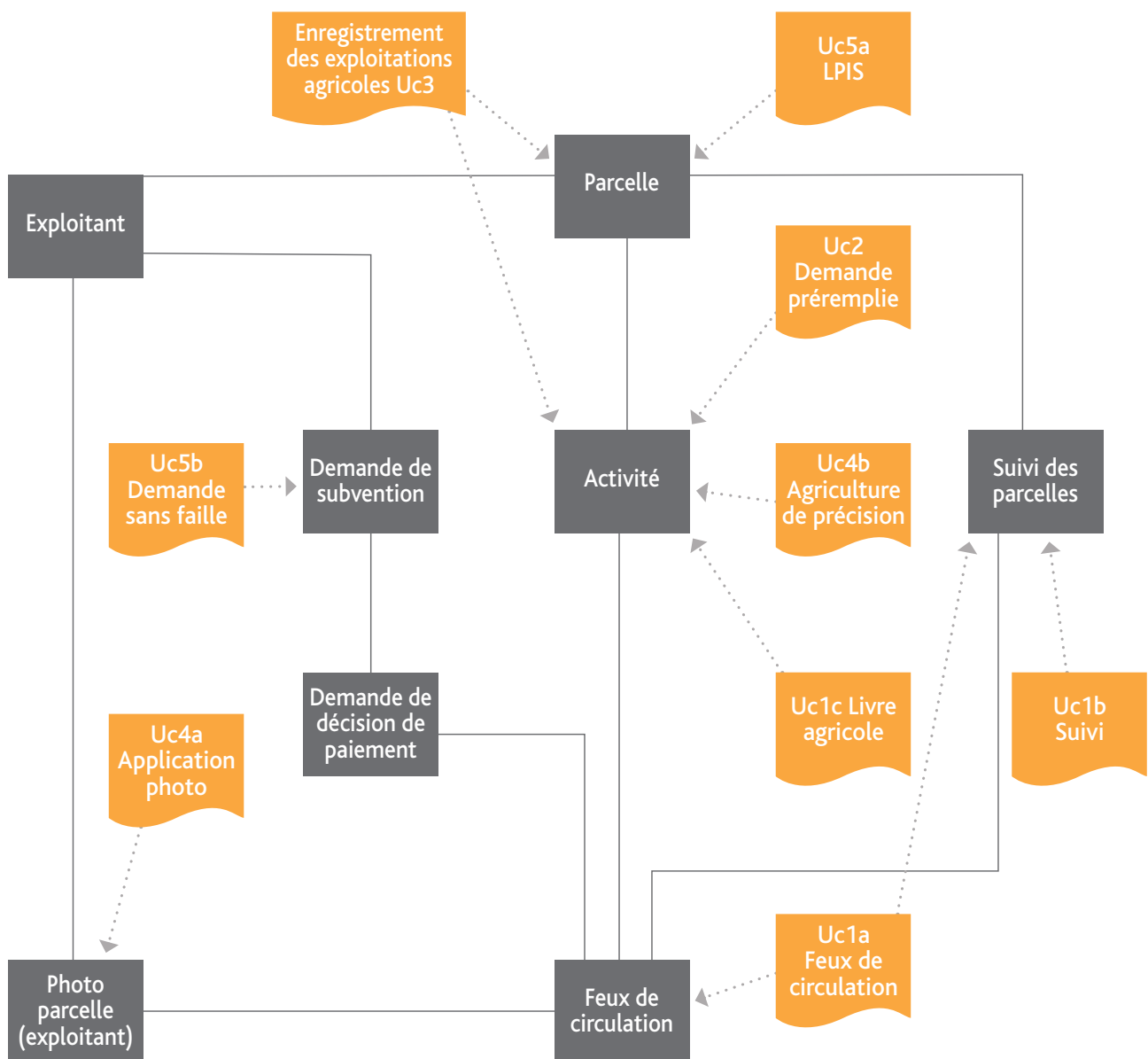
La Commission européenne a encouragé l'utilisation de l'imagerie satellite pour le contrôle des types de cultures et des surfaces cultivées qui sont à la base des demandes d'aide au revenu des agriculteurs déjà depuis les années 1990. C'est désormais une pratique courante dans l'ensemble de l'UE. Dans le cadre de la nouvelle période de planification de la PAC, y compris les plans stratégiques, la Commission européenne La Commission veut s'orienter progressivement vers une approche fondée sur les performances, qui «récompense» les agriculteurs qui exercent ou abandonnent des activités pour contribuer aux objectifs climatiques. Par exemple, le travail du sol (ou son absence) ou le fauchage (tardif) constituent des activités de ce type. La Commission européenne et les États membres étendent leur contrôle de la conformité et délaissent les contrôles annuels rigides au profit d'une approche davantage centrée sur l'agriculteur, celui-ci devant être informé de ce qui est attendu de lui et ses activités faisant l'objet d'un suivi tout au long de l'année et de contrôles réguliers.

Cette nouvelle approche, dénommée «système de suivi des surfaces», peut être très exigeante en main-d'œuvre et entraîner des charges

administratives élevées, à moins que des outils de numérisation modernes ne soient utilisés. Dans la mise en œuvre traditionnelle de la PAC, la Commission européenne établit les conditions et les exigences de production, tandis que les autorités nationales et les organismes payeurs décident de la mise en œuvre. Cela signifie qu'il existe de nombreuses mises en œuvre différentes et que les efforts de modernisation de tous les systèmes dans l'UE peuvent différer. Compte tenu de ces défis et des délais courts, la collaboration est un moyen pertinent d'accélérer les innovations.

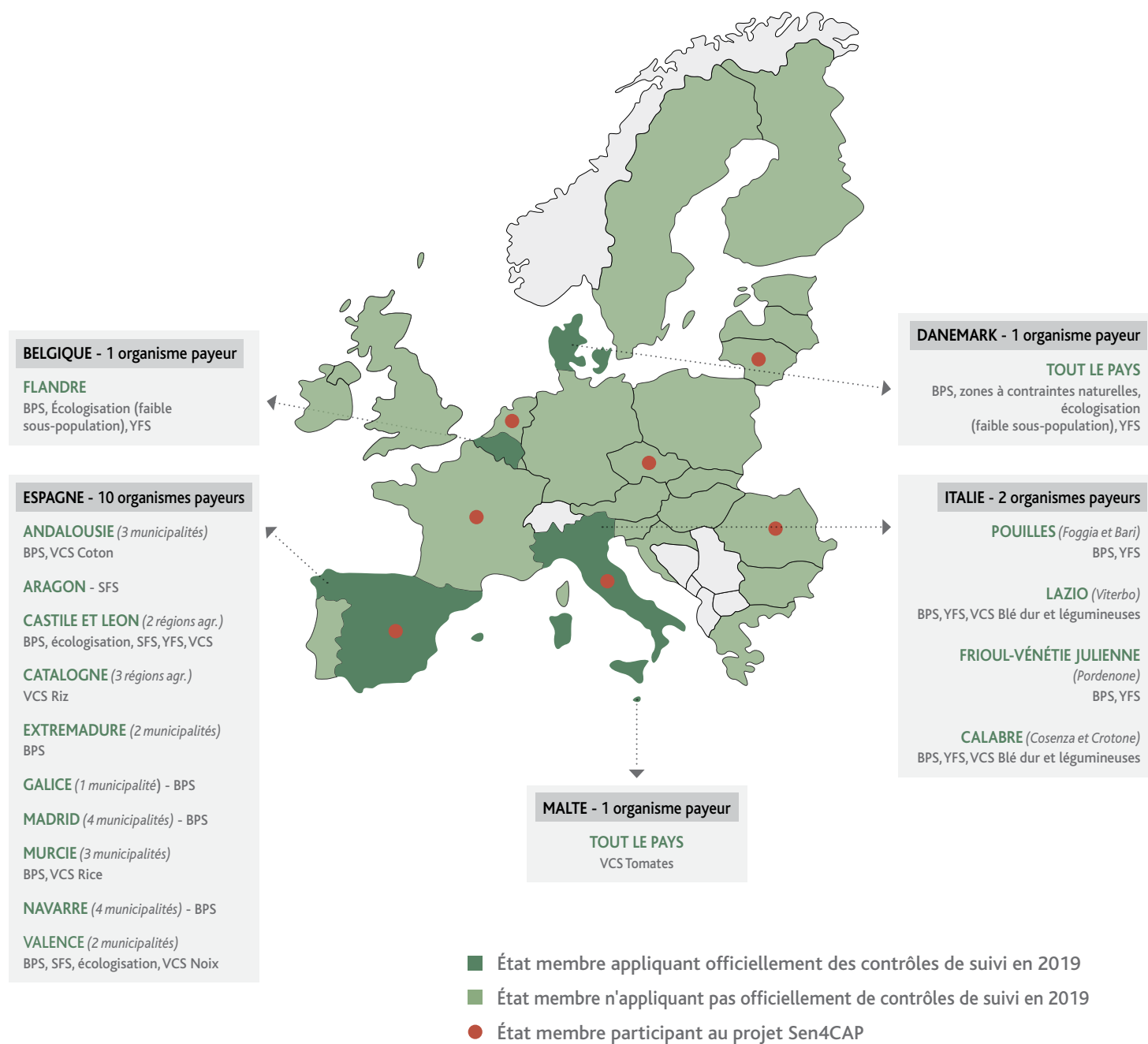
À titre d'étape vers un tel système, la Commission européenne a déjà fourni de nouvelles orientations pour le déploiement d'outils de suivi dans le cadre actuel de la PAC. Il s'agit des «contrôles de suivi», qui offrent également aux États membres la possibilité de se familiariser avec le suivi, qui constituera un élément indispensable de la future PAC. En 2019, 15 des 66 organismes payeurs ont piloté ces contrôles de suivi (voir figure 2).

Figure 1. La procédure de demande de l'agriculteur du point de vue des organismes payeurs (gris) et les liens entre les innovations du projet NIVA et ce processus (orange)



Source: <https://www.niva4cap.eu/use-cases>

Figure 2. Contrôles de suivi pilotes dans l'UE



Source: Rapport spécial de la CCE 04/2020

Relever ensemble les défis communs

Dans le cadre du projet NIVA, les organismes payeurs de 9 États membres ont uni leurs forces pour relever ensemble ce défi de l'innovation. Ce projet vise à moderniser le système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) utilisé par les organismes payeurs, en faisant un usage efficace des solutions numériques et des outils électroniques pour réduire la charge administrative et améliorer les performances environnementales. Dans la perspective du système de suivi des surfaces, les partenaires du projet ont déterminé les technologies qui doivent être mises en œuvre pour assurer le suivi et les contrôles plus efficacement et plus sûrement.

Une aide importante dans l'analyse de l'imagerie satellite est l'utilisation des limites des parcelles agricoles, car si l'objet est connu, par ses limites en l'occurrence, l'imagerie peut être utilisée plus efficacement dans le suivi. Chaque État membre a mis en place un système d'identification de parcelles agricoles obligatoire ainsi que des registres des parcelles de culture. Le projet NIVA étudie les moyens existants et nouveaux d'accès et de partage de ces systèmes d'identification de parcelles agricoles et des données sur les parcelles. Dans certains États membres, les limites des parcelles sont déjà des données publiques et si, outre les limites, l'utilisation des terres de cette parcelle est également publiée, des analyses peuvent être effectuées sur l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres, au moyen de l'imagerie satellite. Il s'agit là d'un élément important de l'UTCATF, le troisième pilier de l'action européenne pour le climat.

Malgré la richesse des données satellitaires actuellement disponibles, la détection des activités agricoles n'est pas toujours possible lorsque le calendrier et l'intensité des activités sont soumis à des réglementations. Par conséquent, même après une solide analyse satellitaire, un certain nombre de parcelles ne révéleront pas d'informations en ce qui concerne la conformité. Selon l'approche des contrôles de suivi, les organismes payeurs sont tenus d'assurer le suivi de ces cas non concluants. L'interaction avec l'agriculteur offre alors deux possibilités: l'agriculteur ajuste sa demande ou il envoie des documents supplémentaires à l'appui de sa demande.

Le projet NIVA étudie deux méthodes différentes pour fournir des preuves ou des éléments justificatifs supplémentaires à la demande de l'agriculteur. La première est la photo dite «géolocalisée», une photo qui est horodatée et fournit des preuves visuelles de l'état de la parcelle. La deuxième option que le NIVA étudie est la fourniture de données sur les mouvements des machines. Cela permettrait de montrer que certaines activités ont été menées à cet endroit et à une date précise, ce qui fournirait à l'agriculteur des éléments justificatifs supplémentaires.

Application photo géolocalisée

Le projet NIVA vise le co-développement d'une application photo géolocalisée avec les agriculteurs. Le projet ne se soucie pas des défis technologiques liés à la prise de vues sur les smartphones, comme cela a déjà été montré dans différents États membres. Le projet NIVA examine plutôt comment la technologie peut être utilisée pour innover et offrir une solution de remplacement aux contrôles sur place et aux visites rapides sur le terrain. Demander aux agriculteurs de fournir des preuves supplémentaires à l'appui de leurs affirmations ne peut être efficace que si le processus est simple, transparent et hautement standardisé. Comme ces photos géolocalisées sont essentiellement des preuves d'un paiement, un certain niveau d'assurance doit également être garanti.

Les premiers essais montrent que la technologie recèle un grand potentiel mais qu'elle doit encore être affinée

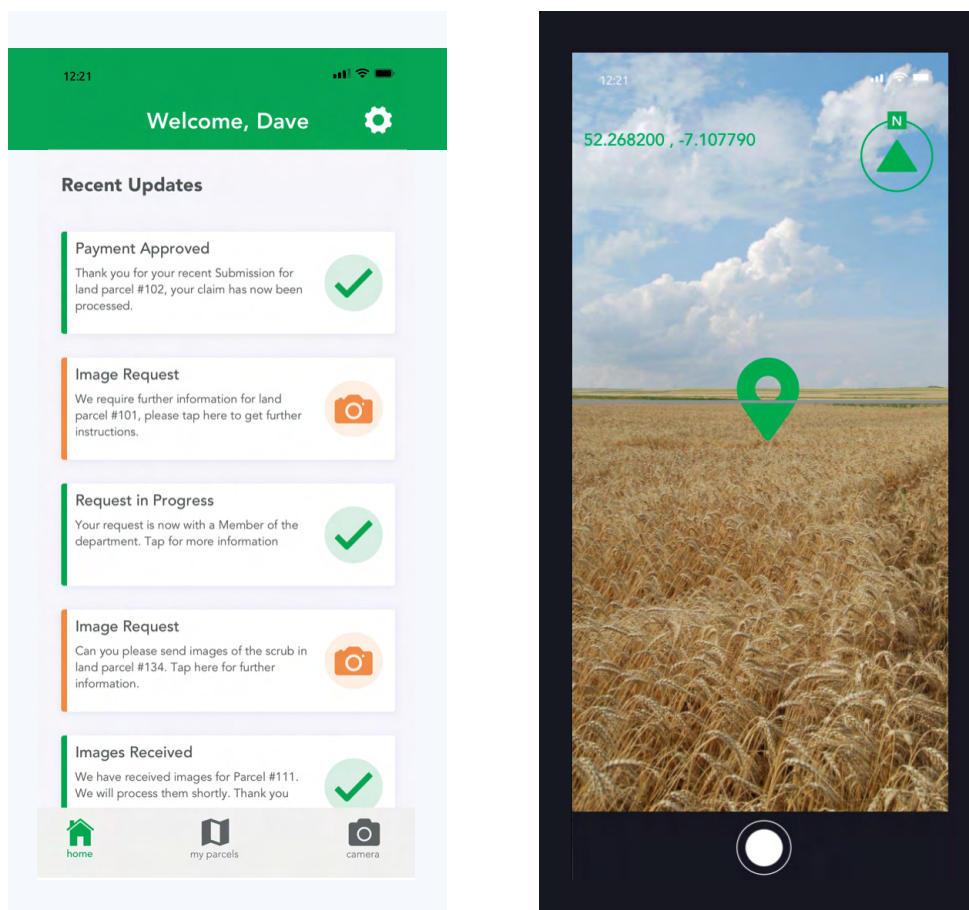
Les premiers essais montrent que la technologie recèle un grand potentiel mais qu'elle doit encore être affinée avant de pouvoir être qualifiée d'innovation. À l'heure actuelle, les agriculteurs éprouvent encore des difficultés pour utiliser leurs smartphones et leur connexion internet (de nombreuses terres agricoles sont des «points blancs de connectivité») et prendre la bonne photo nécessaire pour établir la preuve souhaitée, car cela peut être difficile pour un agriculteur non formé. L'approche de la conception conjointe multi-acteurs du projet NIVA permet d'identifier et d'éviter ces problèmes à temps.

Le projet NIVA a bénéficié du développement dans le domaine des logiciels d'exploitation libre, notamment grâce au projet EGNSS4CAP, géré par l'Agence du GNSS européen. Ce prototype a permis de récolter les bénéfices du programme européen GALILEO, en particulier pour la cartographie de l'intégrité de la localisation.

Données machine

Une autre façon de prouver, par exemple, la date de la fauche, consiste à partager les données de la machine entre l'agriculteur et l'organisme payeur. De nos jours, les machines modernes enregistrent leur activité dans le terminal embarqué, par différents moyens (connexions en nuage fournies par les fabricants de machines). Ces données peuvent être mises à la disposition des agriculteurs et peuvent ensuite être transférées aux organismes payeurs. Le grand avantage des données machine est leur géolocalisation et l'horodatage. Elles montreront donc les travaux réalisés et le moment auxquels ils le sont.

Figure 3. Maquette de l'application photo géolocalisée



(à droite, la réalité augmentée ajoutée apporte une grande aide à l'agriculteur)



Envoyez
vos questions à:

info@ruralevaluation.eu





Cette approche présente deux inconvénients. D'une part, elle ne peut servir de preuve que de ce qui a été effectué et non pas de ce qui a été omis (p. ex. le travail du sol). D'autre part, tous les tracteurs ou machines de terrain ne sont pas encore équipés de ce type de commande. Ce dernier point peut toutefois être considéré comme une bonne chose, car il permet une discussion sur l'industrie de la mécanisation afin de déterminer quelles sont les meilleures options pour parvenir rapidement, si tout va bien, à une compréhension mutuelle des modalités d'utilisation des données machine pour prouver l'activité des agriculteurs.

Améliorer les évaluations grâce à des données plus fiables

Le système SIGC a été utilisé pour régir les paiements directs de la PAC et constitue à cet égard une source d'information précieuse. Bien qu'il ait été désigné comme un outil/une source de données utile pour réaliser des évaluations, qui revêtiront une importance accrue avec la nouvelle PAC, son utilisation est actuellement limitée en raison a) de la diversité de la mise en œuvre dans les États membres et b) du manque de données agro-environnementales. Par conséquent, le SIGC n'est pas encore pleinement exploité pour évaluer l'impact des activités agricoles en vue des évaluations. Avec ces trois exemples de nouvelles technologies, les organismes payeurs

innovent pour créer un système simple et robuste pour administrer et contrôler les paiements liés au pacte vert et à la PAC. Grâce à l'utilisation de nouvelles sources de données plus précises dans le cadre du processus de paiement des subventions agricoles, que le projet NIVA s'efforce de garantir, la fiabilité et la granularité des évaluations peuvent être grandement améliorées. Cela sera essentiel pour les évaluations futures des impacts agro-environnementaux et facilitera la mise en œuvre du futur cadre de suivi et d'évaluation des performances. ■



FAIRE PARTIE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Si vous voulez suivre les réalisations du [projet NIVA](#), ou si vous voulez contribuer à nos progrès, veuillez vous inscrire à [notre bulletin d'information](#) et rester informés des derniers événements, webinaires et réunions des parties prenantes.



Évaluation de la hiérarchisation des besoins dans la PAC 2020+ en République tchèque

La première étape de l'évaluation ex ante commence par le bilan de l'évaluation des besoins, y compris l'analyse SWOT. L'analyse SWOT de la situation actuelle constitue la base factuelle de l'évaluation des besoins. L'évaluation des besoins sert de base à la mise en place de la stratégie d'intervention et à la conception des interventions du plan stratégique de la PAC. Au cours du processus du plan stratégique de la PAC, l'une des premières étapes essentielles consiste à établir un ordre de priorité des besoins et à évaluer ceux-ci. Tout au long de ce processus, il est essentiel d'assurer une participation active des partenaires au processus de développement des besoins tout en veillant à ce qu'il soit transparent, spécifique et complet.

Une approche participative pour hiérarchiser les besoins en République tchèque

Au cours du processus de conception du plan stratégique de la PAC, des groupes de travail ont été créés pour chaque objectif spécifique, la sylviculture et le transfert de connaissances. Ces groupes de travail étaient composés d'experts principaux chacun dans leur domaine, de représentants du ministère de l'agriculture et de représentants de l'Institut d'économie et d'information agricoles (IAEI), qui ont facilité l'approche. Chaque groupe de travail s'est vu attribuer un responsable qui a reçu des directives sur la manière de mener à bien le processus afin de garantir une approche commune à tous les groupes de travail.

Les résultats des groupes de travail ont ensuite été présentés au public pour être examinés avec les principales parties prenantes.

L'approche de la hiérarchisation des besoins a été conçue en coopération avec les responsables des groupes de travail, qui avaient auparavant effectué des recherches approfondies sur la base de preuves provenant de différentes études/statistiques et avaient examiné les sujets/problèmes en profondeur en vue de répondre aux défis suivants:

- les critères à utiliser et la manière de convenir de pondérations reflétant leur importance dans la situation tchèque;
- comment assurer, autant que possible, la cohérence de l'application de l'approche dans les groupes de travail;

- comment tirer le meilleur parti du grand nombre d'experts et de la diversité de leur expérience dans chacun des groupes;
- comment faire en sorte que les priorités soient d'abord établies d'un point de vue d'expert, avant que la discussion ne commence avec les groupes d'intérêt.

L'approche convenue comprenait les principes suivants afin que les critères reflètent l'importance des questions et des problèmes à traiter:

- **Étendue** (mesurée par la proportion de l'agriculture/sylviculture touchée): Par exemple, le problème couvre-t-il une grande surface ou la plupart des agriculteurs (score élevé) ou est-il lié à un groupe spécifique ou à une petite partie des zones agricoles/forestières (score faible)?
- **Gravité** (l'impact négatif potentiel par unité si aucune action n'est menée): Plus l'impact escompté du problème est grave, plus le score obtenu est élevé. Cela signifie que les problèmes pourraient être locaux et associés à un petit nombre de sites/agriculteurs, mais qu'ils pourraient avoir de graves répercussions locales, voire mondiales, s'ils ne sont pas abordés par les besoins et les interventions pertinentes.
- **Les intérêts du secteur privé par rapport aux intérêts du secteur public**: Ce critère a été évalué afin de déterminer la mesure dans laquelle l'action était pertinente par rapport à l'intérêt public (p. ex. les actions exclusivement d'intérêt public comme l'accroissement de la biodiversité ont été évaluées avec le score le plus élevé).

Chaque critère a été soigneusement présenté et expliqué avec des exemples dans les groupes de travail afin que tous les membres soient sûrs de les comprendre, puis tous les membres des groupes de travail ont été invités à les évaluer sur une échelle de 1 à 5.

Les pondérations convenues pour chaque critère étaient les suivantes:

- l'ampleur des problèmes auxquels les besoins répondent compte: huit points;
- la gravité du problème: sept points;
- l'intérêt public: cinq points.

Lorsque chaque membre du groupe de travail a proposé des notes, la note moyenne finale a été calculée en multipliant la note par la pondération (le maximum était de 100 points). La collecte des notes et le calcul de la note finale pour chaque besoin ont été effectués lors de la réunion du groupe de travail. Les résultats ont été présentés séparément aux experts et au personnel du ministère de l'agriculture, puis examinés ensemble pour faciliter la dynamique de groupe et l'apprentissage mutuel.

Ces scores ont permis de créer un ordre des besoins de faible à forte priorité par objectif spécifique et pour l'ensemble de la stratégie de la PAC. Les résultats ont montré une grande cohérence, et il n'y a pas eu de retour négatif des groupes de travail sur les résultats finaux de l'évaluation. Enfin, 35 besoins ont été évalués (l'intention était d'éviter les besoins trop détaillés). Étant donné la taille et le caractère du territoire national, les besoins n'ont pas été différenciés au niveau régional (c'est-à-dire que les interventions pertinentes seront adaptées au niveau régional).

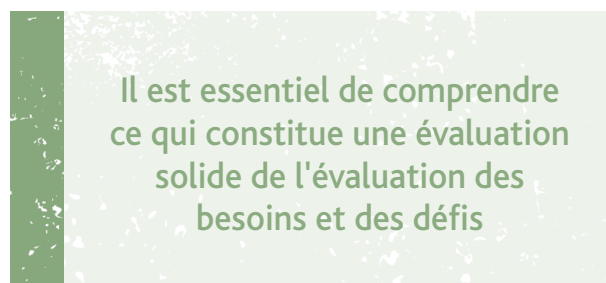
Le principal défi était la conception de l'approche d'évaluation des besoins (pour rassembler les différentes opinions sur les critères et leur pondération) et il a encore été plus difficile de s'assurer que l'approche était utilisée de manière cohérente dans tous les groupes de travail (p. ex. plusieurs exemples ont été préparés et expliqués).

Il est assez difficile de maintenir la cohérence de l'approche si de nouveaux besoins sont recensés au cours du processus itératif en cours de conception de la PAC et les coordinateurs doivent être prêts à répondre à ces évolutions potentielles. Les résultats de la hiérarchisation des besoins ont été utilisés par le ministère de l'agriculture comme arguments lors de la discussion avec les groupes d'intérêt sur la sélection des interventions.

Évaluation de la hiérarchisation des besoins

L'évaluateur ex ante doit s'assurer à un stade précoce que le fondement de la future stratégie d'intervention est complet, qu'il tient compte des exigences relatives aux objectifs spécifiques de la PAC et qu'il fournit une image globale, fondée sur des données probantes, de la situation actuelle du domaine couvert par le plan stratégique de la PAC. Il est essentiel de comprendre ce qui constitue une évaluation solide de l'évaluation des besoins et des défis. À cet égard, les éléments suivants sont essentiels pour vérifier la hiérarchisation des besoins:

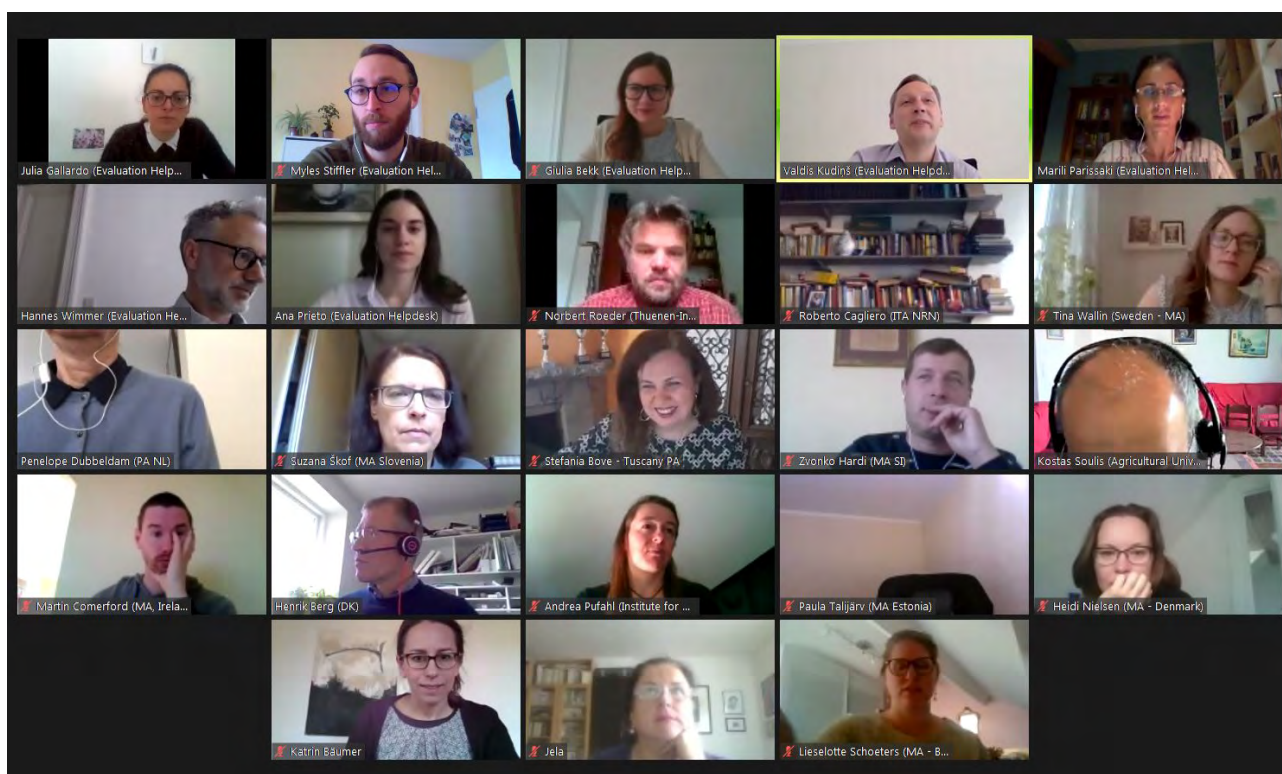
- vérifier que l'évaluation des besoins est transparente, spécifique, complète et suffisamment hiérarchisée.
- évaluer la participation active des partenaires dans le processus d'élaboration de l'évaluation des besoins, y compris l'analyse SWOT.



Dans le cas de la République tchèque, l'évaluateur ex ante a contacté l'IAEI pour la description de l'approche de hiérarchisation et les notes pour chaque besoin individuel. L'évaluation de l'approche de hiérarchisation des besoins, effectuée par l'évaluateur ex ante, s'est concentrée sur la logique de l'approche (sélection des critères et de leur pondération). L'évaluateur a vérifié que l'évaluation était transparente et suffisamment hiérarchisée et n'a pas remis en question l'approche et les résultats de la hiérarchisation sur la base de son évaluation. La seule proposition de l'évaluateur ex ante était de décrire plus explicitement la hiérarchisation des besoins dans le document stratégique de la PAC. En République tchèque, cette hiérarchisation des besoins et son évaluation ont contribué à fournir des éléments probants pour la sélection des interventions et de leurs priorités de manière positive et efficace, et cette activité a été jugée très utile pour le ciblage futur de la PAC. ■

13^e Atelier de Bonnes Pratiques: Gestion des données pour l'évaluation des effets du PDR

Le [13^e atelier de bonnes pratiques](#) a été le premier atelier en ligne du Helpdesk Évaluation, en raison de la situation actuelle de la COVID19. Le 13^e atelier de bonnes pratiques, qui s'est déroulé les 13 et 14 mai 2020, avait pour objectif principal de réfléchir aux expériences tirées du RAMO 2019 en matière de gestion des données, en vue de préparer l'évaluation ex post des PDR 2014-2020. Cet atelier a en outre permis de déterminer les enseignements nécessaires et pertinents pour les futures activités de suivi et d'évaluation.



L'atelier a rassemblé 70 participants de 25 États membres de l'UE et s'est concentré spécifiquement sur les moyens de recenser et de répondre aux besoins de données en ce qui concerne l'évaluation, de mieux utiliser les sources de données existantes et de résoudre les problèmes spécifiques liés aux données pour préparer les évaluations ex post et les futures activités de suivi et d'évaluation. L'atelier a permis de mieux comprendre l'utilisation des sources de données existantes, les limites et les difficultés rencontrées, ainsi que les solutions appliquées pour une meilleure identification et utilisation des données à des fins d'évaluation. Cinq études de cas ont été présentées.

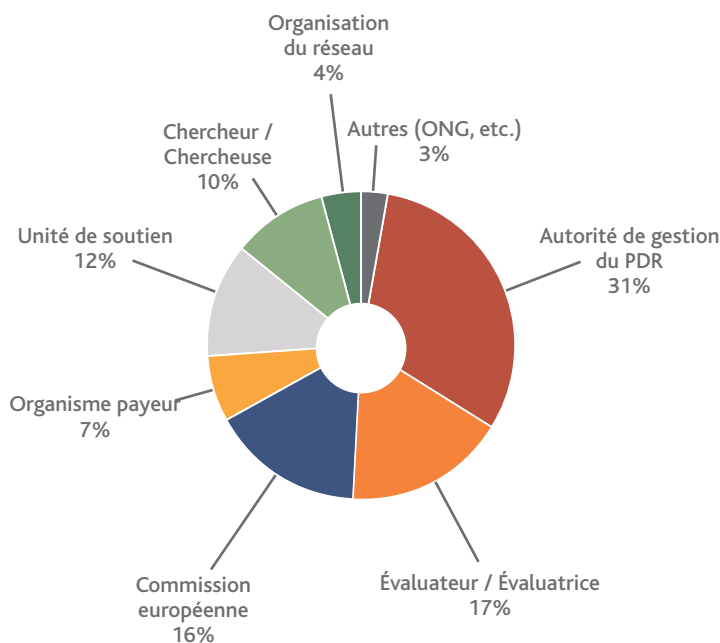
Une d'Allemagne et une autre d'Italie sur l'évaluation des effets économiques et socio-économiques, une d'Allemagne sur l'évaluation des effets environnementaux et une de Grèce sur l'évaluation des effets sur le prélèvement d'eau et la qualité de l'eau. En outre, une analyse composite des expériences de plusieurs États membres pour l'évaluation des effets sur les émissions a également été présentée. Les contributions des représentants de la DG AGRI sur les évolutions liées à la gestion des données, y compris les questions relatives aux définitions des zones rurales, ont complété les études de cas et contribué à la tenue de discussions fructueuses avec les participants.

«L'agriculture est riche en données. C'est une ressource qui s'est accumulée au fil des ans. Ce patrimoine est utile, mais il est aussi difficile à entretenir, mais grâce aujourd'hui à l'informatique et à la numérisation, cette information devrait être plus disponible et accessible à tous.»

Pierluigi Londero (DG AGRI)

«Savoir où se trouvent les données n'aide pas à y accéder, si la collecte n'est pas coordonnée.»

Participant à un travail de groupe.



Résultats des études de cas et des discussions qui ont suivi

Leçons pour l'évaluation des effets socio-économiques:

Les limites des sources de données existantes pourront être résolues à l'avenir grâce à l'utilisation d'approches expérimentales et d'enquêtes auprès des bénéficiaires, tout en utilisant toutes les sources de données disponibles, y compris les sources nationales et les études thématiques, et en couvrant une période de mise en œuvre plus longue. La qualité des données est particulièrement importante pour évaluer les impacts sur l'emploi ou la pauvreté, qui devraient être faibles.

Leçons pour l'évaluation des effets économiques (p. ex. les changements dans le revenu des entreprises, la production agricole):

Le RICA peut être complété par des échantillons supplémentaires pour combler les lacunes des données (par exemple des échantillons satellitaires, qui se sont révélés rentables et comparables au RICA en Italie). Le facteur clé de la réussite réside dans la conception d'un système de données robuste et complet dès le début. Il est également important de prêter attention à l'intégration et à l'harmonisation des informations.

Les résultats des discussions sur les études de cas et les travaux de groupe ont permis de rassembler certaines solutions proposées par les États membres sur les moyens d'améliorer les systèmes de gestion des données pour l'évaluation de la compétitivité, des effets environnementaux et socio-économiques et de LEADER.



COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DES DONNÉES POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS SUR LA COMPÉTITIVITÉ

- L'amélioration du RICA pour qu'il réponde aux besoins d'évaluation peut se faire en analysant les limites de l'utilisation du RICA pour l'évaluation et en entreprenant des améliorations, comme l'utilisation de variables supplémentaires, l'ajout de nouvelles questions dans l'enquête RICA ou l'incorporation des résultats des études de recherche (p. ex. du CCR). Les principes sous-jacents devraient être de savoir ce qui doit être modifié dans le RICA et dans quel but, tout en tenant compte des coûts supplémentaires que cela implique.
- L'intégration du RICA et d'autres sources de données peut se faire grâce à la fourniture d'identifiants uniques. Parmi les autres facteurs permettant de réaliser l'intégration du RICA et d'autres sources de données figure la résolution des problèmes juridiques ou la rationalisation du contenu et des périodes de collecte.



COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DES DONNÉES POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES



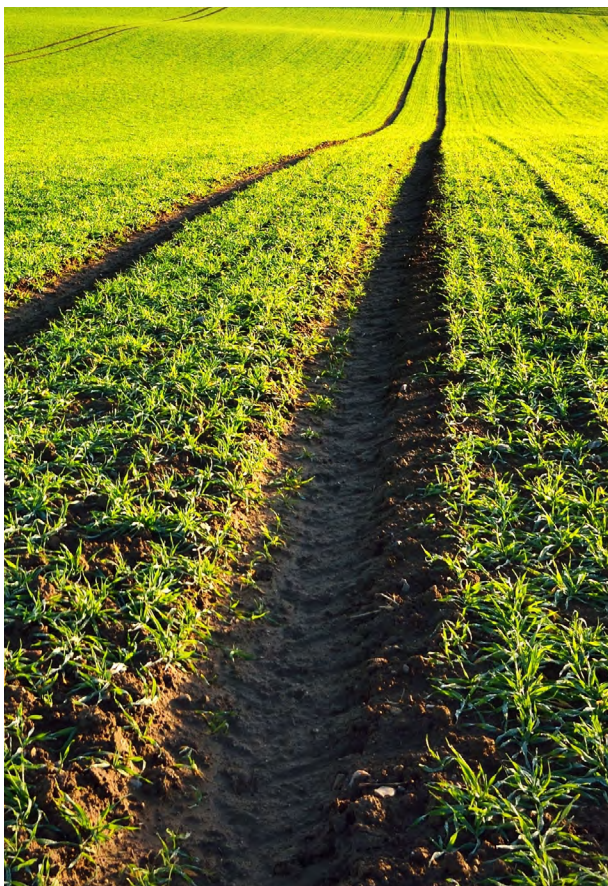
- L'amélioration de la représentativité et de la taille de l'échantillon du RICA peut se faire de plusieurs manières, notamment en encourageant les agriculteurs à participer au RICA ou en élaborant des échantillons satellitaires.
- La disponibilité et la qualité générales des données peuvent être améliorées en comblant les lacunes dans les différentes sources de données (p. ex. via des enquêtes supplémentaires, des groupes de discussion, l'utilisation de variables de substitution), en collectant les données à un stade précoce et en garantissant le niveau de détail spatial requis dans les sources de données existantes.
- La qualité des données dans la base de données des opérations peut être améliorée grâce à l'harmonisation des données, des définitions et des échelles spatiales. L'utilisation de procédures d'assurance qualité et la validation des données à moyen et long terme peuvent améliorer leur fiabilité.





COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DES DONNÉES POUR L'ÉVALUATION DE LEADER

- Il est possible d'améliorer les informations obtenues des GAL en clarifiant le sujet de l'évaluation et ce qui doit être évalué en ce qui concerne LEADER. Il est également important de fournir des instructions claires aux GAL, de leur poser des questions supplémentaires et de leur offrir un soutien afin d'améliorer l'utilité et la qualité des données qu'ils collectent.
- La mesure de la création d'emplois par LEADER peut être abordée au moyen d'analyses contrefactuelles entre des territoires de GAL similaires, en croisant les données avec d'autres bases de données ou en vérifiant la situation avant et après sur la base des demandes de projets et des rapports finaux.
- La qualité des données relatives à LEADER dans la base de données des opérations peut être améliorée en incluant davantage d'informations sur les stratégies de développement local, en incluant tous les types de bénéficiaires de LEADER et en assurant une plus grande coopération entre les différents fournisseurs de données.



COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DES DONNÉES POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX



- L'utilisation/intégration d'une variété de sources de données environnementales peut être réalisée par l'harmonisation des définitions. Une fois l'harmonisation réalisée, il est possible de déterminer les bases de données susceptibles d'être intégrées (par exemple, SIGC et RICA, LPIS et SGC, LPIS et ESDAC). Pour intégrer différentes sources de données, il est essentiel de connaître tous les fournisseurs de données potentiels, de définir des identificateurs communs, d'établir des principes de partage des données ou de centre unique, de définir les limites du système, de connaître la distribution spatiale/géographique des données et de connaître les séries chronologiques des données.
- Les lacunes dans les données peuvent être comblées en résolvant les problèmes juridiques, en prévoyant du temps pour la planification et la collecte des données, en investissant des ressources pour obtenir des séries chronologiques fiables, en établissant des pratiques/modèles communs et en utilisant d'autres sources de données en fonction de la portée et des besoins de l'évaluation. Les sources de données nationales constituent une autre possibilité de combler les lacunes en matière de données, mais elles peuvent nécessiter une harmonisation des définitions avec celles de l'UE et de meilleures orientations sur la manière d'y accéder.
- La grande variété des sources de données environnementales et leur paysage très fragmenté peuvent être surmontés grâce à des orientations et à une documentation supplémentaires sur les différentes sources de données et à un accès plus facile pour les évaluateurs et les chercheurs grâce à des installations de partage de données, des centres de recherche et une meilleure coordination, ce qui permettrait aux évaluateurs de trouver plus facilement les données et d'y accéder.
- La qualité des données environnementales dans la base de données des opérations peut être améliorée par des contrôles de validation et de cohérence sur une plus longue période.

La conclusion générale de l'atelier de bonnes pratiques était qu'il est essentiel d'intégrer différentes données provenant de différentes sources et de différents États membres, tout en garantissant la collecte en temps voulu de données de qualité si l'on veut disposer d'évaluations solides pour l'avenir. ■





Estimation des impacts du soutien de l'UE aux PDR par une approche régionale quasi-expérimentale

Jerzy Michalek, Pavel Ciaian et Federica Di Marcantonio, ont récemment publié un document intitulé «Regional impacts of the EU Rural Development Programme: Poland's food processing sector», dans la revue *Regional Studies*, qui illustre l'application unique d'une approche d'estimation régionale quasi-expérimentale pour estimer les impacts du soutien de l'UE aux PDR mis en œuvre au cours de la période de programmation 2007-2013 sur les performances du secteur de la transformation alimentaire en Pologne.

Étant donné la nature complexe du soutien du PDR et la grande variété d'agents qui peuvent en bénéficier, l'estimation rigoureuse des effets totaux (c'est-à-dire directs et indirects) du PDR sur le secteur de la transformation alimentaire peut s'avérer difficile sur le plan méthodologique. En général, le PDR peut avoir une incidence sur les performances de ce secteur d'au moins six façons différentes:

- EFFET I.** Par un effet direct des mesures visant spécifiquement le secteur de la transformation alimentaire (c'est-à-dire la mesure 123, ici appelée PCRD) sur les entreprises de transformation alimentaire soutenues.
- EFFET II.** Par un effet indirect d'autres mesures du PDR visant les exploitations agricoles (par exemple, la mesure 132: Soutenir les agriculteurs qui participent à des programmes de qualité alimentaire, ou mesure 133: Soutien aux groupes de producteurs pour les programmes d'information et de promotion des produits de qualité alimentaire) sur les entreprises de transformation alimentaire soutenues.
- EFFET III.** Par un effet indirect d'autres mesures du PDR visant les exploitations agricoles (par exemple, la mesure 215: paiements pour le bien-être des animaux dans l'exploitation ou la mesure 142: groupements de producteurs) sur les entreprises de transformation alimentaire non soutenues.
- EFFET IV.** Par des mesures spécifiques visant le développement global des zones rurales (p. ex. la mesure 301: Amélioration et développement des infrastructures rurales, mesure 321: Services de base pour l'économie et la population rurale, mesure 322: rénovation et développement des villages) sur les entreprises de transformation alimentaire soutenues et non soutenues.
- EFFET V.** "Par l'effet (de spillover) d'équilibre général du (tout type de) soutien du PDR sur la performance des entreprises de transformation alimentaire et du secteur non alimentaire non soutenu (par exemple, fournisseurs de technologie et de capitaux, secteur de la construction).
- EFFET VI.** Par l'effet d'interaction entre les mesures du PDR (c'est-à-dire l'effet simultané de deux ou plusieurs mesures indépendantes du PDR qui interagissent entre elles) sur les entreprises de transformation alimentaire soutenues et non soutenues.

Les microdonnées relatives au secteur de la transformation alimentaire ne sont pas souvent collectées ou ne sont pas facilement accessibles aux évaluateurs/chercheurs des programmes, en raison des problèmes de confidentialité. Cependant, même si les données de panel des différentes entreprises de transformation alimentaire étaient disponibles sur les participants et les non-participants au soutien du PDR, il pourrait s'avérer impossible de déterminer les impacts non biaisés du PDR sur les entreprises de transformation alimentaire (effet I) en raison de l'effet confondant d'équilibre général du PDR sur les entreprises non soutenues (effet V).





Approche méthodologique régionale quasi-expérimentale

L'approche régionale permet d'estimer les effets intrarégionaux nets combinés du soutien du PDR, reflétant l'effet direct sur les entreprises de transformation soutenues (effet I) et l'effet d'équilibre général sur les entreprises non soutenues (effet V). C'est-à-dire l'effet régional net estimé du PDR, qui englobe des impacts tels que l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des entreprises soutenues (effet I), la pression concurrentielle entre les entreprises soutenues et non soutenues, et les retombées technologiques ou l'imitation sur les entreprises de transformation alimentaire non soutenues (effet V). L'avantage de l'approche régionale appliquée est qu'elle permet de s'attaquer directement au problème lié au biais causé par l'effet d'équilibre général du PDR sur les entreprises non soutenues (effet V) et à la détermination des impacts des mesures du PDR visant le développement global des zones rurales (effet IV). En outre, l'approche régionale peut appréhender plus précisément l'impact des mesures ciblées sur le développement global des zones rurales sur le secteur de la transformation alimentaire (Effet IV) car elle peut notamment comparer les performances du secteur de la transformation alimentaire entre les régions bénéficiant d'un soutien et les régions de contrôle non bénéficiaires. L'approche d'estimation basée sur les données des micro-entreprises ne permet généralement pas de déterminer les impacts de ce type de mesures car les entreprises soutenues et non soutenues ne peuvent pas être identifiées, car toutes les entreprises d'une région donnée sont généralement touchées par l'effet IV.

Un autre avantage de l'approche régionale est qu'elle permet d'estimer les impacts régionaux globaux du soutien sur les performances du secteur de la transformation alimentaire. En revanche, les estimations basées sur les données de la micro-enquête peuvent conduire à des effets régionaux agrégés biaisés si l'échantillon n'est pas représentatif.

Comme pour toute approche basée sur les microdonnées, ce qui est également le cas de l'approche régionale, il est souhaitable qu'elle soit appliquée au niveau de la zone de programmation et qu'elle contienne des échantillons de régions situées dans une unité administrative inférieure de la zone de programmation (par exemple NUTS 4 ou NUTS 5). En effet, les États membres disposent d'une certaine souplesse réglementaire dans la mise en œuvre de leurs PDR, ce qui leur permet de concevoir des instruments de programme adaptés aux besoins spécifiques de chaque région rurale.

Données et variables

Pour illustrer les avantages de l'approche régionale, des données de panel régionales pour la Pologne au niveau NUTS 4 (Powiat en Pologne) pour la période 2006-2016 sont utilisées. Les données sont disponibles auprès de la banque de données régionale publiée par l'Office statistique polonais. Sur un total de 379 régions NUTS 4 en Pologne, 314 régions (NUTS 4 rurales) sont incluses dans notre analyse (soit environ 83% de toutes les régions NUTS 4). Les 65 autres régions sont exclues parce qu'elles représentent des zones urbaines.

La structure et les performances de chaque région jouent un rôle important dans l'allocation des fonds du PDR. L'allocation du soutien du PDR est prédéterminée en prenant en considération les différentes caractéristiques des différentes régions (Terluin et al., 2017; Castaño et al., 2019). Cela implique que le PDR n'est pas réparti de manière aléatoire entre les régions et que les variables décrivant les caractéristiques des régions sont cruciales pour décider si une région donnée a reçu une aide. Par conséquent, les caractéristiques socio-économiques et environnementales des régions doivent être prises en considération lors de la sélection des variables de contrôle appropriées. En outre, il est important que seules soient incluses les variables de contrôle qui influencent simultanément la participation au soutien du

PDR (p. ex. le taux de chômage régional) et les variables de résultat (p. ex. l'emploi dans le secteur de la transformation alimentaire).

L'ensemble de données de panel NUTS 4 contient environ 120 variables saisissant toutes les dimensions pertinentes du développement rural, à savoir économiques, sociales, environnementales, infrastructurelles, démographiques, etc. Les données comprennent également des informations sur le niveau de soutien des différentes mesures du PDR (y compris pour la PCRDR) et l'attribution d'autres aides publiques (p. ex. les fonds structurels). En outre, les données contiennent plusieurs indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les performances du secteur de la transformation alimentaire.

Au total, 63 variables socio-économiques potentielles ont été considérées comme des covariables de contrôle (avant la mise en œuvre du soutien du PDR, c'est-à-dire en 2006) qui peuvent être utilisées dans l'appariement du modèle quasi-expérimental pour remédier au biais de sélection dans l'attribution du soutien du PDR. Étant donné que dans la période analysée, les régions ont également reçu d'autres aides que celles du PDR (ou du PCRDR), une série de variables de contrôle, une covariable qui reflète le niveau des autres aides du PDR (dans le cas de la PCRDR) et des aides hors PDR (p. ex. les fonds structurels, les autres subventions de la PAC) sont incluses. Sur les 314 régions utilisées dans ce document, 270 (86 %) d'entre elles ont reçu un soutien de la PCRDR, alors que seules 44 régions (14 %) n'ont pas bénéficié de cette mesure. Dans le cas de l'aide totale du PDR (PDR-T), toutes les régions (314) ont été soutenues. La comparaison de la moyenne des covariables dans les régions soutenues et non soutenues par la PCRDR pour la période de pré-subvention (2006) est présentée dans le tableau 1G (voir annexe en ligne).

Trois indicateurs de résultats sont utilisés pour évaluer l'impact du PDR sur les performances du secteur de la transformation alimentaire, calculé comme la différence entre la période suivant la mise en œuvre du PDR et la période la précédant:

- Une variation (différence) dans le nombre moyen d'entreprises de transformation alimentaire entre 2009 et 2016.
- Le nombre d'entreprises de transformation alimentaire sortantes exprimé en nombre cumulé d'entreprises sortantes entre 2009 et 2016;
- Une variation (différence) de l'emploi dans les entreprises de transformation alimentaire entre 2006 et 2013.

Le nombre d'entreprises de transformation alimentaire mesure la croissance des entreprises (et du secteur) dans son ensemble, tandis que le nombre d'entreprises sortantes (faillites) reflète l'intensité (la dynamique) du changement structurel qui se produit dans le secteur de la transformation alimentaire en Pologne. L'évolution (différence) de l'emploi dans les entreprises de transformation alimentaire est un indicateur socio-économique clé qui se reflète dans les priorités du PDR (Commission européenne, 2006).

Approche d'estimation

Un cadre de traitement binaire quasi-expérimental est utilisé pour estimer les effets de la PCRDR, tandis que pour le PDR-T, on applique l'appariement généralisé des coefficients de propension. Dans le cas du soutien de la PCRDR, les données contiennent des régions non traitées, ce qui permet d'utiliser une approche binaire. L'impact du soutien de la PCRDR sur les performances du secteur de la transformation alimentaire, mesuré par le traitement moyen sur les traités, a ensuite été analysé, une méthode largement appliquée dans la littérature pour l'évaluation quasi-expérimentale des politiques. Pour remédier au biais de sélection, une combinaison de la méthode d'appariement et de la méthode de l'écart dans les différences est appliquée. En utilisant une approche binaire, trois algorithmes d'appariement sont testés – l'appariement à distance de Mahalanobis modifié (MDM, l'appariement par coefficient de propension (PSM) et l'appariement exact (CEM) – ainsi que certaines de leurs combinaisons (p. ex. CEM-PSM: un double appariement) et tous conjointement avec l'écart dans les différences (DID). L'appariement généralisé des coefficients de propension est appliqué pour le soutien de la PCRDR en raison de l'indisponibilité des régions non soutenues par des analyses contrefactuelles. De plus, l'application de l'appariement généralisé des coefficients de propension permet d'estimer la variation des effets du PDR-T en fonction de l'ampleur du soutien.

Elle fournit en outre une image globale plus précise des impacts de la politique régionale

Principales conclusions

Les résultats estimés de la mesure 123 (PCRDR) montrent que ce soutien a contribué à un changement structurel important dans le secteur de la transformation alimentaire en Pologne en provoquant la sortie de nombreuses entreprises, mais qu'il a en même temps contribué à la création de nouvelles entreprises et à l'augmentation de leur nombre total (pour plus de détails, voir tableau 1). Du point de vue de l'emploi, la PCRDR a entraîné une réduction de la main-d'œuvre dans le secteur de la transformation alimentaire en Pologne, probablement parce que le soutien a entraîné un remplacement du travail par le capital. Des résultats similaires ont été obtenus pour le soutien total du PDR (PDR-T). Le PDR-T a entraîné une augmentation du nombre total d'entreprises de transformation alimentaire et du nombre d'entreprises sortantes. Toutefois, contrairement à la PCRDR, le soutien total du PDR a eu un impact positif sur l'emploi dans le secteur de la transformation alimentaire, car le PDR-T comprend de nombreuses mesures différentes, nombre d'entre elles exerçant un effet positif sur l'emploi dans le secteur de la transformation alimentaire. L'approche de l'appariement généralisé des coefficients de propension utilisée pour estimer les effets du PDR-T montre que

les effets de soutien varient en fonction de son niveau d'intensité, ce qui suggère une efficacité politique différente selon son ampleur.

Conclusions et recommandations

L'analyse montre que l'approche régionale appliquée présente plusieurs avantages par rapport aux estimations basées sur les données des entreprises, car elle permet de saisir les effets du PDR sur les entreprises non soutenues et les mesures visant le développement global des zones rurales. Elle fournit en outre une image globale plus précise des impacts de la politique régionale et répond en partie au biais causé par les effets d'équilibre général. L'analyse révèle par ailleurs que cette méthodologie est pertinente pour évaluer les impacts des programmes régionaux lorsqu'il existe des effets d'équilibre général intra-régionaux importants (effets combinés du soutien du premier et

du deuxième pilier de la PAC), mais aussi pour les programmes visant le développement économique général des régions, par exemple la politique régionale de l'UE, lorsque l'objectif est d'estimer les effets régionaux globaux du programme, ou lorsque les microdonnées ne sont pas disponibles. Enfin, si l'approche d'estimation appliquée peut être utilisée pour d'autres États membres/régions ou d'autres types de politiques régionales, la liste des covariables choisies à contrôler pour éviter le biais de sélection doit être adaptée aux spécificités d'un programme et d'une structure de données particuliers. ■

[Lire le document complet!](#)



Tableau 1. Les effets* estimés de la mesure 123 (PCRD) sur le secteur de la transformation alimentaire pour les autres méthodes d'évaluation (une approche binaire quasi-expérimentale)

Indicateur d'impact	PSM-DID (65 variables de contrôle)	MDM modifié (65 variables de contrôle)	CEM-PSM-DID (15 variables de contrôle)	CEM (régression pondérée avec 15 variables de contrôle)
Le nombre d'entreprises de transformation alimentaire	-	-	-	-
I. ATT-DID (par région soutenue)	1,94	1,90	0,26	0,32
II. ATT-DID (par pays, I x 270 régions)	522,72	513,00	70,65	86,40
III. Effet d'autres facteurs (IV - II)	3,098	3,108	3,550	3,535
IV. Effet total (Pologne) (2009-2016)	3,621	3,621	3,621	3,621
Le nombre d'entreprises de transformation alimentaire sortantes	-	-	-	-
I. ATT-DID (par région soutenue)	6,27	4,90	3,97	8,45
II. ATT-DID (par pays, I x 270 régions)	1,692	1,323	1,071	2,281
III. Effet d'autres facteurs (IV - II)	11,319	11,688	11,940	10,730
IV. Effet total (Pologne) (2009-2016)	13,011	13,011	13,011	13,011
Emploi dans le secteur de la transformation alimentaire	-	-	-	-
I. ATT-DID (par région soutenue)	-102,04	-214,10	-168,60	-57,80
II. ATT-DID (par pays, I x 270 régions)	-27,552	-57,807	-45,522	-15,606
III. Effet d'autres facteurs (IV - II)	34,162	64,417	52,132	22,216
IV. Effet total (Pologne) (2013-2006)	6,610	6,610	6,610	6,610

* les effets estimés du programme sont indiqués aux lignes I. (par région soutenue) et II. (par pays) Source: Michalek et.al. (2020)

- La mesure 123 visait à surmonter les problèmes structurels rencontrés par les entreprises de transformation alimentaire situées dans les zones rurales. En ciblant la modernisation et en augmentant l'efficacité et la productivité de la production, l'aide devait permettre d'accroître la valeur ajoutée et de renforcer la compétitivité des entreprises de la chaîne alimentaire soutenues. La mesure vise à améliorer les performances globales de l'entreprise bénéficiaire par: la mise en place de nouvelles installations et/ou la modernisation des installations existantes et l'amélioration de leur utilisation; l'introduction de nouveaux produits, procédés et technologies; la réduction des coûts de production; la mise en conformité avec les normes de l'UE (appliquées aux nouveaux États membres de l'UE); la protection de l'environnement (y compris la diminution des émissions de polluants et des déchets), l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et des conditions d'hygiène, etc.
- Bien que l'approche régionale corrige les effets d'équilibre général intra-régional, elle peut toujours souffrir du biais résultant de l'effet d'équilibre général interrégional des impacts du PDR lorsque le soutien alloué dans une région a une incidence sur la performance des entreprises de transformation alimentaire non soutenues dans d'autres régions. En général, la part du soutien du PDR est faible dans l'ensemble de l'économie; par conséquent, on s'attend à ce qu'il ait des effets insignifiants à l'échelle de l'économie ou au niveau interrégional, par exemple sur le niveau des salaires de la main-d'œuvre ou le coût du crédit (taux d'intérêt).
- Par exemple, une croissance positive du nombre total d'entreprises combinée à un taux élevé de sortie d'entreprises indique un changement structurel plus important par rapport à une situation où l'augmentation du nombre total d'entreprises est la même mais où le taux de sortie d'entreprises est plus faible. Le premier cas implique également un taux d'entrée plus élevé de nouvelles entreprises par rapport au second.
- Nos résultats montrent que, bien que le soutien de la mesure 123 ait contribué à une augmentation de l'emploi dans les entreprises de transformation alimentaire soutenues, cette augmentation a été beaucoup plus faible que dans le groupe comparable (apparié) d'unités non soutenues. L'effet de la mesure 12 a donc été négatif (confirmé par toutes les méthodologies appliquées).



Retour aux fondamentaux: Le réseau d'information comptable agricole

Les données au niveau des exploitations agricoles sont essentielles pour le suivi et l'évaluation des résultats de la PAC et pour un meilleur ciblage du soutien de la PAC.

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) joue un rôle essentiel à cet égard. C'est le seul instrument qui fournit des données microéconomiques harmonisées pour les exploitations agricoles dans l'UE. Dérivées d'enquêtes nationales, les données ne sont pas seulement utilisées pour évaluer le revenu des exploitations agricoles, mais aussi, de plus en plus, pour évaluer les réalisations et les impacts globaux de la politique agricole commune.

Quelles sont les données incluses dans le RICA?

Les informations recueillies chaque année dans les États membres pour chacune des 80 000 exploitations agricoles échantillons du RICA comprennent environ 1 000 variables et renvoient à:

- des données physiques et structurelles (localisation, zones de culture, nombre de têtes de bétail, etc.)
- des données économiques et financières (valeur de production des différentes cultures, stocks, ventes, achats, coûts de production, actifs, passifs, quotas de production et subventions, etc.)

Les données sont collectées par un organe de liaison dans chaque État membre ou par des organismes désignés. Dans chaque État membre, l'échantillon est stratifié en

fonction de la région, de la taille économique et du type d'exploitation agricole afin d'assurer sa représentativité. L'échantillon du RICA ne couvre cependant pas toutes les exploitations agricoles, mais seulement celles qui, en raison de leur taille, sont considérées comme commerciales.

La qualité des données du RICA en termes d'exhaustivité et de cohérence temporelle est l'un de ses principaux atouts, car contrôle de la qualité sophistiqué est effectué régulièrement.

Comment le RICA est-il utilisé et par qui?

La Commission européenne est l'un des principaux utilisateurs des données du RICA. Elle publie périodiquement un ensemble de statistiques, qui peuvent être consultées dans le [base de données de résultats standards](#). Elle utilise le RICA comme source d'information pour la [portail de données agroalimentaires](#) (p. ex. des rapports économiques sur l'agriculture de l'UE) et pour des [évaluations et études](#) à l'échelle de l'UE.



Envoyez
vos questions à:

info@ruralevaluation.eu





Les évaluateurs dans les États membres utilisent le RICA comme une base d'information généralement disponible et rentable pour évaluer les effets des PDR. Alors qu'à l'origine le RICA n'était utilisé que pour l'analyse économique, ses possibilités pour l'évaluation des impacts environnementaux de la PAC (p. ex. les émissions de GES) sont de plus en plus étudiées. Toutefois, comme il ne s'agit pas d'une base de données environnementales, son utilisation pose certains problèmes (p. ex. le manque d'informations sur les pratiques de gestion), qui imposent d'élargir encore l'ensemble de données ou de le croiser avec d'autres sources de données (p. ex. le SIGC, les rapports nationaux sur les émissions de GES et d'ammoniaque).

Pour l'analyse au niveau micro, mais aussi comme entrée dans les modèles, les données du RICA sont généralement combinées avec des informations sur la participation aux mesures du PDR, issues du système d'information de l'autorité de gestion du PDR et de l'organisme payeur. L'avantage des données du RICA réside en l'occurrence dans la cohérence de la collecte et du traitement des données au fil des ans.

Certaines approches d'évaluation avancées (par exemple, PSM-DID) dépendent de la disponibilité des données de panel pour la période étudiée. Les données de panel nécessitent toutefois la reproduction des mêmes unités dans le temps: de préférence avant et après la mise en œuvre des mesures données d'un PDR. Pour les données du RICA, cela peut représenter un défi si l'on veut analyser une longue période, car les exploitations agricoles de l'enquête peuvent être régulièrement remplacées par de nouveaux répondants.

La représentativité de l'échantillon du RICA en général et de certains éléments et sous-échantillons de données peut être encore améliorée en ajoutant des questions supplémentaires à l'enquête nationale du RICA (sur l'innovation, l'environnement) et en élargissant le RICA avec des échantillons satellitaires. Pour l'examen des effets du PDR

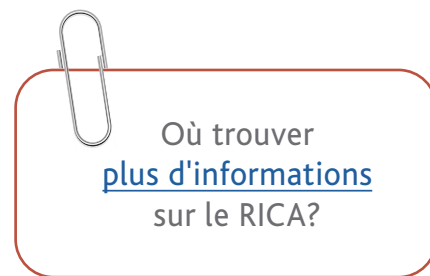
sur les plus petites exploitations (celles qui se situent en dessous des seuils applicables aux exploitations du RICA), les évaluateurs complètent généralement les données du RICA à l'aide de quelques enquêtes supplémentaires. Si le RICA ou tout autre échantillon d'exploitations est utilisé, l'évaluateur cherchera donc toujours à comprendre comment l'échantillon se rapporte à l'ensemble de la population (p. ex. quel segment des exploitations bénéficiant d'une aide est inclus dans l'échantillon du RICA).

Les retards dans la fourniture des données du RICA tous les deux ans peuvent représenter un défi pour les évaluateurs. Toutefois, ces données peuvent être complétées par d'autres données, telles que des données plus récentes provenant de sources de données nationales, des comptes annuels des exploitations agricoles ou d'autres enquêtes.

Au fil des ans, le RICA s'est imposé comme une source de données indispensable pour les évaluations et a été constamment développé. Les États membres et la Commission européenne prennent de nombreuses initiatives pour rendre les données du RICA encore plus utiles pour les évaluations à l'avenir.

La Commission proposera une législation visant à convertir son réseau d'information comptable agricole en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles afin de contribuer à une large adoption des pratiques agricoles durables et de collecter des données sur les objectifs des stratégies «De la ferme à la table» et de la biodiversité et sur d'autres indicateurs⁵ de durabilité (T2 2022).

5. [Stratégie « De la ferme à la table » COM/2020/381 final](#)





CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS PASSÉS ET À VENIR

Veillez noter qu'en raison de la situation actuelle engendrée par le COVID-19, de nombreux événements sont annulés ou reportés. Cette liste n'est donc qu'indicative, et nous vous encourageons à consulter les sites web respectifs des événements auxquels vous souhaitez participer pour savoir si l'événement est maintenu ou non.

- **En ligne - 13-14 mai 2020 - 13^e atelier de bonnes pratiques «Gestion des données pour l'évaluation des effets des PDR»:** Cet atelier sur les bonnes pratiques, organisé par le Helpdesk Évaluation, a eu pour objectif général de réfléchir aux expériences de 2019 en matière de gestion des données, en vue de préparer l'évaluation ex post des PDR 2014-2020 et de contribuer à tirer les enseignements nécessaires et pertinents pour le suivi et l'évaluation à l'avenir. [Pour en savoir plus >>>](#)
- **En ligne - 26 mai 2020 - 13^e groupe de pilotage des réseaux ruraux:** La réunion a permis de faire le point sur l'avancement de la réforme de la PAC et d'autres initiatives politiques européennes pertinentes. [Pour en savoir plus >>>](#)
- **En ligne - 28-29 septembre - 14^e atelier de bonnes pratiques, «Évaluation de l'efficacité des ressources et du climat»:** Organisé par le Helpdesk Évaluation, cet atelier sur les bonnes pratiques a pour objectif général de réfléchir aux expériences de 2019 en matière d'évaluation de l'efficacité des ressources et de l'action en faveur du climat, en vue de préparer l'évaluation ex post des PDR 2014-2020 et de contribuer à l'identification des enseignements nécessaires pour les futurs indicateurs de la PAC. [Pour en savoir plus >>>](#)
- **BE - Décembre 2020 - 7^e assemblée des réseaux ruraux.**



Que se passe-t-il dans VOTRE État membre ?

Partager les événements en rapport avec l'évaluation en envoyant un courrier électronique à info@ruralevaluation.eu



Le Helpdesk Évaluation travaille sous la supervision de l'Unité C4 (Suivi et Évaluation)
de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

*Le contenu de cette lettre d'information ne reflète pas nécessairement
le point de vue officiel de la Commission européenne.*

Helpdesk Évaluation européen pour le développement rural

BE-1040 Brussels, Boulevard Saint Michel 77-79 (Métro Montgomery/Thieffry) • E-mail: info@ruralevaluation.eu

Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/> • Tél. +32 2 737 51 30

Équipe éditoriale: Myles O. Stiffler, Hannes Wimmer • Graphisme: Karott' SA

Collaborateurs: Eoin Dooley, Sander Janssen, Pražan Jaroslav, Joanna Kiszko, Valdis Kudins, Jerzy Michalek, Marc Middendorp,
Eduardo Serrano Padial, Marili Parissaki, Myles O. Stiffler, Tamme van der Wal, Hannes Wimmer

